

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KB ANTI-LISERONS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désherbant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Scotts France S.A.S
21 Chemin de la Sauvegarde
: 69130 ECULLY
Téléphone : +330810422052
Téléfax : +330472866702
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : INFO-MSDS@SCOTTS.COM

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Urgences médicales : CAP Lyon 04 72 11 69 11
ORFILA : : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

Conseils de prudence	:	Prévention: P261 P270 P271 Elimination: P501	long terme. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
----------------------	---	---	---

Etiquetage supplémentaire:

EUH208, Peut produire une réaction allergique. (contient du 2,4-D)
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Concentré soluble (SL)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
2,4-D sel de diméthylamine	2008-39-1 217-915-8	Xn; R22 Xi; R41 R43 N; R51-R53	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	11,6 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie, il peut se former des (COx).

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à une température supérieure à -5°C

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide, limpide

Couleur : jaune clair

Odeur : forte

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : 8,5 - 9,1, Méthode: CIPAC MT75.3

Point/intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair

Taux d'évaporation : non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

Inflammabilité (solide, gaz)	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: env. 1,03 g/cm ³ à 20 °C Méthode: EEC A3
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: non applicable
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 63 mN/m, 20 °C, EEC A5

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

Autres informations : donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Test sur préparation plus concentrée

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 rat: > 7,41 mg/L**
Durée d'exposition: **4 h**
Méthode: **OCDE ligne directrice 403**
Test sur préparation plus concentrée

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Test sur préparation plus concentrée

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Test sur préparation plus concentrée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : donnée non disponible

Cancérogénicité : donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : donnée non disponible

Composants:

2,4-D sel de diméthylamine :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 425 - 764 mg/kg
Substance d'essai: (2,4-D)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 1,79 mg/L
Durée d'exposition: 4 h
Substance d'essai: (2,4-D)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Substance d'essai: (2,4-D)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Substance d'essai:(2,4-D)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Irritation sévère des yeux
Substance d'essai: (2,4-D)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde
Résultat: A un effet sensibilisant.
Substance d'essai: (2,4-D)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/L
Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: (2,4-D DMA) Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/L
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: (2,4-D DMA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

Toxicité pour les algues : CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,58 mg/L
Substance d'essai: (2,4-D)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 100 µg/abeille, orale
Durée d'exposition: 2 jr
Espèce: Apis mellifera (L'abeille à miel)
Substance d'essai: (2,4-D DMA)

Composants:

2,4-D sel de diméthylamine :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 100 mg/L
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: (2,4-D)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 100 mg/L
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: (2,4-D)

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 24,2 mg/L
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: (2,4-D)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

Tension superficielle : 63 mN/m à 20 °C
EEC A5

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Délai de ré-entrée sur la parcelle: : 6 h

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51-53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet pour phrase H

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



KB ANTI-LISERONS

Version 4.1

Date de révision 15.09.2014

Date d'impression 15.09.2014

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.